



MONSIEUR RODHAIN ↙

Agonges le 19 Juin 1961

22 JUN 1961-012374

F M SG/LG JR

Monseigneur RODHAIN

Secrétaire Général du Secours Catholique

Paris

me voit

Monseigneur,

Lors des journées nationales de Lourdes vous avez bien voulu nous intéresser à l'œuvre que le S.O.S. de l'Allier, en association avec la CIMADE, entreprenait pour la création d'un Foyer Social qui - à côté des Services administratifs du Centre d'Accueil de NOYANT - a pour but d'apporter aux familles des rapatriés d'Indochine une aide morale et spirituelle permettant à celles-ci de s'adapter à la civilisation européenne.

Les travaux de construction de ce Foyer, après bien des incertitudes, est sur le point de commencer et doit être terminé dans le courant du mois d'Octobre.

Vous avez bien voulu, alors, nous laisser espérer que vous accepteriez de nous faire l'honneur de venir inaugurer ces locaux avec M^e le Pasteur BEAUMONT.

La date que vous avez eu l'amabilité d'indiquer à notre Délégué Permanent (29 et 30 Septembre) lors de son passage à

PARIS paraissant un peu prématuée, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer les dates qui vous seraient les plus favorables, étant donné que, pour notre part celles des 21 et 22 Octobre ou des 4 et 5 Novembre conviendraient le mieux, en raison de réunions diocésaines interrompues et d'une prémission qui doivent débuter le 12 Novembre.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de notre respectueux dévouement.

Lt-Colonel DE PRAINGY
Délégation de Moulins.

DIRECTION des SERVICES ADMINISTRATIFS.

Compte rendu de visite à la Délégation de MOULINS
le 5 Avril 1962.

I.-

Cette visite avait un double but :

- 1°- Assister, en tant que représentant du Secours Catholique, à la séance du Conseil d'Administration du "Foyer de Noyant" et à l'Assemblée Générale qui devait suivre appelée principalement à modifier à la demande de l'autorité préfectorale, le titre de l'Association.
- 2°- Procéder à l'examen de la situation financière de l'Association conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du Secours Catholique dans sa séance du 7 Mars 1962.

II.-

Une visite sur place du Foyer de Noyant a permis de confirmer les indications données dans les précédents compte-rendus (Cf, en particulier rapport du 2 mars 1962)

- Intérêt de l'œuvre entreprise, sous le patronage du Secours Catholique et de la Cimade. M. Tison, en est l'animateur incomparable dont le dévouement à toute épreuve a réussi à susciter le généreux concours de personnes de différents milieux, payant chacune de leur personne, sans pour autant que les ressources pécuniaires soient à la hauteur des besoins.

- Impossibilité d'intéresser le Haut Commissariat aux Réfugiés au sort des bénéficiaires de l'Oeuvre qui sont, juridiquement, des citoyens français.

- Importance des frais engagés pour une première installation, qui n'ont pu être couverts que par les subventions du Secours Catholique et de la Cimade.

Les appels à la générosité, lancés de divers côtés, sont demeurés pratiquement sans écho. Une vingtaine de Délégations du Secours Catholique ont cependant répondu avec plus ou moins d'ampleur à cet appel.

- L'achat d'un baraquement, effectué dans de mauvaises conditions pratiques (non démontable - frais de transport élevés de Brest à Noyant - dépenses considérables pour "l'habillage" masquant la vétusté mais sans effet confortatif) a grevé considérablement, dès le départ, la situation financière de l'Association.

III.-

L'examen de cette situation a permis de faire les constatations suivantes :

1°- Depuis le début de fonctionnement jusqu'au 7 février 1962, les recettes et dépenses s'établissent comme suit :

RECETTES	N.F.	DEPENSES	N.F.
Subvention du S.C.	15.500.--	Achat d'une baraque	450.--
Reçu de la Cimade	17.558,99	Transport	380.--
Remboursements et dons divers	3.962,81	Frais, montage et aménagement	13.949,12
		Honoraires architecte	162.--
		Achat de petit outillage	80,49
		" de mobilier	720,46
		" de portiques et agrès	537.--
		" de métiers à tisser	85,50
		" de machines à coudre et à tricoter	2.109,50
		Achat de matériel de projection et divers	1.057,30
		Achat de toile et laine	2.389,05
		Aide aux réfugiés	1.160,43
		Cours ménagers	500.--
		E.D.F. et eau	27,54
		Frais de bureau (envoi des appels de souscriptions)	(1.130,42) (351,60)
		Assurances	152,56
		Frais de déplacement	378,40
Report dépenses:	37.021,80	Salaires et charges diverses	10.218,95
Différence	1.181,48		35.840,32

Mais, il restait à cette date, 21.126,87 N.F. de factures impayées.

Pour désintéresser partiellement les entrepreneurs, M. TISON Président de l'Association, a signé en son nom personnel une traite de 16.000 N.F. à l'échéance du 1er février, qu'il a pu honorer, grâce à la subvention de 10.000 N.F. votée par le Conseil d'Administration du Siège, le 7 Mars et à une avance de 6.000 N.F. que lui a consenti la Délégation.

IV.-

Tout n'est pas réglé cependant.

En effet, à la date de ce jour, la situation se présente comme suit :

Trésorerie de l'Association :

Espèces en Caisse	360,14 N.F.
C.C.P.	Néant
Banque = découvert de 1.319,05	

Les factures restant à payer s'élèvent à :

Electricité	50,00 N.F.
Plomberie	2.249,16
Revêtement de sol	319,44
Menuiserie	872,22

Total 3.491,22 N.F.

Et, l'Association n'est pas en mesure de rembourser à la Délégation l'avance de 6.000 N.F. qu'elle en a reçue.

C'est donc, en définitive, un déficit total de (1.319,05 + 3.491,22 + 6.000) - 360,14 = 10.450,13

Considérant le geste fait par la Délégation du Secours Catholique, la CIMADE est, de son côté, disposée à consentir à l'Association une avance pour lui permettre de rétablir la situation.

Mais, ainsi que je l'ai fait remarquer dans mon compte-rendu du 2 Mars 1961, en supposant le déficit financier ramené à zéro, le problème ne sera pas résolu pour autant, car l'Association ne dispose pour l'avenir d'aucune possibilité de fonctionnement.

V.-

Dans l'esprit des animateurs du Foyer, le Secours Catholique et la Cimade ne sont engagés, dès l'origine, à subvenir, chacun pour moitié, aux dépenses de cet organisme.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février fait état de cette conviction que M. l'Abbé Parnière aurait rapportée d'un entretien avec Mgr Rodhain.

J'ai dû faire les plus expresses réserves à ce sujet et déclarer que je n'étais pas au courant de cet engagement.

VI.-

En séance du Conseil d'Administration, j'ai préconisé l'éta-

bissement d'un projet de budget pour l'exercice 1962 :

Il peut s'établir comme suit :

1^o— Fonctionnement.

A — Dépenses diverses

Alimentation (pendant le séjour des scouts, compagnons de bâtiment et mouvements de jeunesse venant prétér leur con- cours)	2.500.--
Dépenses d'ordre éducatif: jeux livres, voyages	1.000.--
Réparations, entretien des locaux	2.000.--
Entretien, réparations, matériel et mobilier	1.000.--
Chauffage, éclairage	1.000.--
Assurances	250.--
Frais de bureau	600.--
Fournitures diverses	300.--
Salaires et charges sociales	20.000.--
Total	28.650.--

2^o— Equipement.

1ère urgence :

achat matériel: jeux, sport	500.--
Aménagement étagères vestiaire	1.200.--
Aménagement construction=	
(W.C., fosse septique-revêtement intérieur des locaux)	8.000.--

2ème urgence.

hangar préfabriqué pour matériel	2.000.--
Installation téléphone	400.--

TOTAL des DEPENSES PREVUES

1 ^o — Fonctionnement	28.650.-- N.F.
2 ^o — Equipement	12.100.--
	40.750.--

De ce qui précède il résulte :

- a) que les dépenses de fonctionnement pourraient être évaluées pour une année, à 28.650.-- NF
b) que pour compléter l'équipement du Centre, il faudrait engager une dépense de..... 12.100.--

Encore n'est-il rien prévu pour le renouvellement du matériel et l'amortissement du baraquement qui n'aura qu'une durée très limitée.

10.450,13 En supposant comblé le déficit de N.F., il faudrait disposer, pour un an :
de 28.650 + 12.100 = 40.750 N.F.

En regard de ces dépenses, quelles recettes peuvent être escomptées :

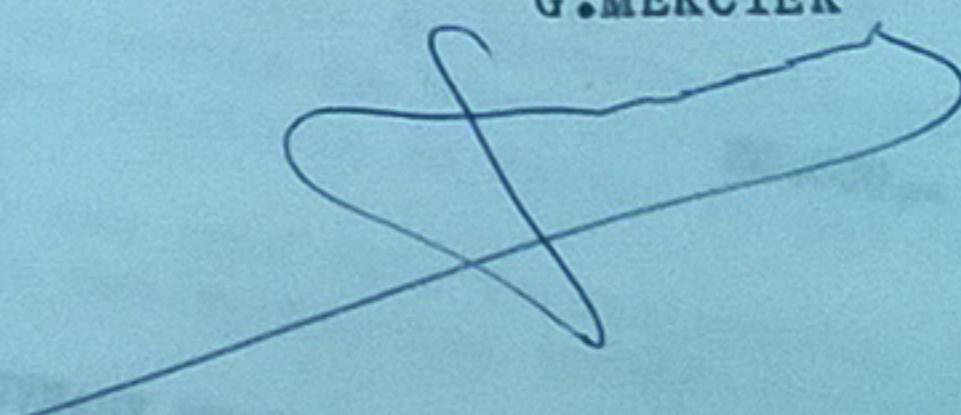
Produit des fêtes, collectes et dons divers maximum..... 1.000 N.F.

Une demande de subvention a été adressée, le 30 Janvier, à la Caisse d'Allocations Familiales. La décision doit être prise, paraît-il, en Mai prochain. Si elle est favorable, la subvention allouée ne dépassera certainement pas 10.000 N.F. et il y a peu de chances qu'elle soit renouvelée.

La question qui se pose est de savoir si, comme l'Association en est convaincue, le Secours Catholique acceptera de prendre à sa charge pour l'avenir et sans limitation dans le temps, la moitié des dépenses, au cas où la CIMADE prendra, de son côté, semblable décision.

le 7 Avril 1962

le DIRECTEUR des S.A.
G.MERCIER



Destinataires :

Monseigneur
Monsieur le Secrétaire Délégué

L G-R P-SA

11 Décembre 1962.

GG
N° 8001

Monsieur le Président
Délégation du SECOURS CATHOLIQUE
42, Rue de Paris
MOULINS (Allier)

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration réuni le 5 Décembre, sous la présidence de Monsieur Jacques de BOURBON BUSSET, a accordé une subvention de :

N.F. 20,000.- (vingt mille nouveaux francs)

au Foyer de la Garenne de Noyant d'Allier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.

LE SECRETAIRE GENERAL : 20,000,-
Mgr. JEAN RODHAIN.

Je vous remercie bien vivement pour ce peu
en faveur d'une œuvre consacrée aux Jeunes de l'Indochine, dont
l'intérêt ne vous a certainement pas échappé.

Grâce à l'aide du Secours Catholique et de la
Cimie, notre Foyer a pu sortir de l'âtre des difficultés
et poursuivre son œuvre originale en faveur des jeunes.

Avec mes très vifs remerciements, je vous exprime
mes salutations. Tranquillité de nos sentiments très distingués.

VINGT MILLE NOUVEAUX FRANCS.....

u SECOURS CATHOLIQUE 42 rue de Paris MOULINS (Allier)

PARIS

11 Décembre 62.

N

P.S. - L'Académie des Arts Sauvages et Belles Lettres de Chambéry
Ferrand vient d'ailleurs de nous demander un travail similaire
du 19/12/62.



FOYER SOCIAL DE NOYANT-D'ALLIER

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE

Reconnue par la Préfecture de l'Allier sous le n° 48 du 20-3-61

JR

Siège Social : Route de la Vallée, NOYANT-D'ALLIER (Allier)

LG

Compte bancaire n° 9.610
Société Générale de Moulins

C. C. P. n° 2154 Clermont-Ferrand
« Société Générale de Moulins »
spécifier au verso du mandat « Foyer Social de Noyant »

Le 20 Décembre 1962

Président : M. Pierre TISON

52, Rue des Bouchers - MOULINS (Allier)

Tél. 2-63

Monsieur le Président
du Secours Catholique
J. DE BOURBON-BUSSET

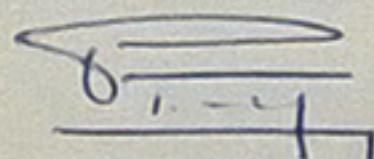
Monsieur le Président,

Le Colonel de Praingy, président de la Section S.O.S. de l'Allier vient de me remettre un chèque de NF 20.000,00 destiné au Foyer de la Garenne dont je suis président.

Je vous remercie bien vivement pour ce geste en faveur d'une oeuvre consacrée aux Rapatriés d'Indochine, et dont l'intérêt ne vous a certainement pas échappé.

Grâce à l'aide du Secours Catholique et de la Cimade, notre Foyer a pu sortir de l'ère des grandes difficultés et poursuivre son oeuvre originale en faveur de ces déracinés.

Avec mes très vifs remerciements, je vous prie d'agréer, l'assurance de mes sentiments très distingués.



Pierre TISON
Président

P.S.- L'Académie des Arts Sciences et Belles Lettres de Clermont-Ferrand vient d'ailleurs de nous décerner un prix symbolique de 100NF.

FOYER

Sie

Compte ban
Société Géné



Mgr Rodhain

Nous estimons donc que notre délégation de Moulins
n'a pas à contribuer à une opération dont le principe même est
évidemment contestable.

Secrétariat Général
FG/CT - N°1426

En outre les modalités éventuelles dont vous nous
parlerez concernent inquiétantes.

Le Cinéma, interrogé, Paris, le 17 Novembre 1964
Domaines indiqués dans votre lettre.

Pour notre part si nous envisageons d'aider la
association, ce qui n'est pas, Monsieur de PRAINGY

Président de la Délégation de Moulins
Ayant littéralement
qui lui incombe, la nouvelle association ne trouvait pas
rapidement devant l'impossibilité de vendre tous les lots et
faire sortir aisément le prix des lots vendus; les acheteurs
cher Monsieur le Président,

suivie des frais de vente et de lotissement.

Dans votre lettre du 21 Octobre vous avez bien
voulu nous exposer les perspectives de création d'une nouvelle
Association qui se chargerait d'acheter aux Domaines l'ensemble
des corons constituant le Centre d'accueil et d'hébergement de
Noyant puis céderait ces corons à leurs occupants, après réali-
sation de divers travaux de lotissement.

Une telle opération pose d'abord, comme nous
avons eu l'occasion de vous le dire, une question de principe.

Est-il opportun de favoriser en ce moment la
clôture du camp de Noyant en tant qu'organisme d'accueil (et de
lent transit) des rapatriés vietnamiens?

Nous ne partageons pas, sur ce point, les vues
du Ministère de l'Intérieur mais bien plutôt celles des Affaires
Etrangères car nous savons par la Caritas Vietnam qu'il reste
des Pondichériens et des Eurasiens à rapatrier.

Nous savons aussi que les Administrations Cen-
trales envisagent la prise en charge par le Ministère de la
Santé Publique du camp de Noyant, malgré ses inconvénients (dont
l'éloignement de lieux de travail).

La Délégation

Copie à Mgr Rodhain

.../

Jt.

/...

Nous estimons donc que notre délégation de Moulins n'a pas à contribuer à une opération dont le principe même est actuellement contestable.

En outre les modalités éventuelles dont vous nous avez informés seraient inquiétantes.

La Cimade, interrogée, a été étonnée des facilités bancaires indiquées dans votre lettre.

Pour notre part si nous envisagions d'aider la nouvelle association, ce qui n'est pas, nous ne trouverions pas ces facilités.

Ayant littéralement "débarrassé" l'Etat d'une charge qui lui incombe, la nouvelle association se trouverait d'ailleurs rapidement devant l'impossibilité de vendre tous les lots et de faire rentrer aisément le prix des lots vendus; les acheteurs prendraient mal la hausse du prix initial (déjà mis en avant!) par suite des frais de voirie et de lotissement.

En conclusion, cher Monsieur le Président, nous reconnaissons volontiers que la retrocession du camp de Noyant, présentée comme elle le fut, avait des aspects intéressants prêtant à réflexion et examen.

Nous venons de vous donner le résultat de nos recherches de renseignements; nous ne pouvons, finalement donner notre accord et encore moins notre appui à la retrocession du camp de Noyant.

Cette opération ne pourra devenir opportune que dans l'avenir et si des dispositions sont alors prises par l'Etat pour la réaliser lui-même.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

L.GINDRE.

Copie : Mgr RODHAIN
M.GINDRE
M.GOMART
S.A.

J.E

DIRECTION des SERVICES ADMINISTRATIFS.

CAMP des REFUGIES VIET-NAMIENS de NOYANT s/ ALLIER

Le Directeur des S.A. transmet ci-joint le rapport du R.P. LESAGE qui a assisté à la réunion du Conseil d'Administration de l'Association de Noyant-sur-Allier où fut débattue cette question.

Il partage son avis, en ce qui concerne la Fondation d'une Association. Si rien ne s'oppose en principe à une telle création, dont le but essentiel serait de servir d'intermédiaire entre les Domaines qui vendront et les acquéreurs éventuels, il faudrait connaître, au préalable :

- a) ce qu'on achètera (les corons seulement ou les installations collectives (écoles, douches, lavoirs, etc...)) et voies d'accès).
- b) le prix qui sera demandé de l'ensemble.
- c) les charges supplémentaires qui seront imposées à l'Association, en fonction de la réponse qui sera donnée au § ci-dessus.

d) les possibilités ^{de} revente, en tenant compte :
- des délais de paiement à consentir aux acheteurs
- du fait que ceux-ci se montreront peu empressés à acquérir des locaux dont ils jouissent actuellement, plus ou moins gratuitement (le chiffre avancé de 212 demandes d'achat sur 242 corons semble quelque peu optimiste. Les amateurs éventuels ont-ils été exactement informés des conditions qui seraient imposées ?
- de l'incidence fiscale signalée dans l'avis du Directeur financier.

La ~~formule~~ qui serait réservée à l'Association pour

.../...

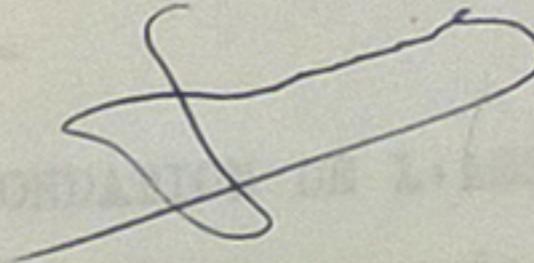
l'achat aux Domaines n'est qu'illusoire, étant donné qu'aucun concurrent ne se présentera, vu la situation et la consistance de ces immeubles.

C'est aussi une illusion de croire à la possibilité de trouver un prêteur consentant un prêt à taux réduit (1 à 2 %) pour permettre à l'Association de vendre à crédit aux acquéreurs individuels, avec des délais de paiement qui risquent fort de n'être pas respectés.

Si, de par les règles qui les régissent, les Domaines sont tenus "d'exiger le paiement comptant et immédiat", l'Etat se doit de consentir aux intéressés des prêts suivant des modalités à déterminer, leur permettant de réaliser l'opération, pour leur propre compte et sans que l'intervention d'un intermédiaire soit nécessaire.

le 2 Décembre 1964

LE DIRECTEUR des S.A.
G. MERCIER.



Destinataires :

Monseigneur
Monsieur le Secrétaire Délégué.

DIRECTION des SERVICES ADMINISTRATIFS

RAPPORT du Père LESAGE sur
Le CAMP des REFUGIES du VIETNAM.

La Délégation de Moulins face au problème du maintien dans leurs locaux des rapatriés d'Indochine et dans ce but de la constitution d'une Association achetant les locaux en bloc, pour ensuite les vendre ou les louer par parcelles; pose au Siège trois questions

- 1°- Le Siège approuve-t-il le principe de la fondation de l'Association en question.
- 2°- Le Siège lui donnera-t-il sa caution morale ?
- 3° - Le Siège pourrait-il trouver un prêteur avançant 100 ou 150.000 Fr à 1 ou 2 % sans caution hypothécaire ?
- 4°- Puis conclut "Je pense que le prêt sera rapidement remboursé".

1°- APPROBATION DU PRINCIPE DE LA FONDATION DE L'ASSOCIATION

Avant de fonder une oeuvre, il faut essayer de supputer ses chances de vivre ou de disparaître par faillite.

Or ici impossible de le faire puisque nous ignorons.

1) ce qu'il faudra acheter; la lettre de Mr de PRAINGY ne nous fait pas connaître la suite donnée à l'intervention de Mr PERONY, prévue par le rapport de la séance-réunion du 17-9-64: sont les seuls corons, ou également les voies d'accès et les installations collectives (écoles, douches, lavoirs...); dans ce dernier cas, il faudra prévoir tous travaux de voiries, à commencer par l'enlèvement des ordures ménagères ...

2) le prix d'achat; le rapport du 17 septembre affirme "un prix aussi réduit que possible"; la lettre de la Délégation avance un chiffre, mais de qui le tient-elle ?

3) Les chances de vendre ou plus exactement d'encaisser à brève échéance le prix des ventes : la réunion du 17 septembre affirme qu'un paiement comptant et immédiat ne peut être espéré des rapatriés la lettre de la Délégation affirme qu'il y aurait 217 demandes d'achat de corons, en conclut au désir des rapatriés de rester sur place (conclusion parfaite), puis au remboursement rapide du prêt qui devra être demandé (conclusion erronée, si les acheteurs achètent à crédit) On aimerait connaître la façon dont la Délégation a proposé de vendre des corons pour obtenir 217 réponses affirmatives...

2°- CAUTION MORALE DU SECOURS CATHOLIQUE

a) devant les établissements de crédit à qui on demandera des prêts : à quoi bon se porter garants même moralement, puisque nous savons à l'avance que l'opération sera déficitaire.

b) devant les rapatriés locataires actuellement ils ne paient rien, demain ils devront payer quelque chose; de toute évidence ils trouveront qu'ils paient trop.

c) devant les rapatriés-acheteurs : ils auront vite fait de comparer le prix de l'achat par l'Association en bloc et le prix de vente par l'Association en détail et nous traiterons de voleurs, même si l'opération se solde par un déficit de 50 %; il suffit d'une once de psychologie pour le prévoir.

3°- PRETEUR A 1 OU 2 %

(Voir rapport de M. BELIN)

4°- CONCLUSION de la Délégation "je pense que le prêt sera rapidement remboursé".

Ma réponse, sous réserve d'une étude financière comportant

- le prix de vente que nous ignorons
- les frais de mutation 16 % et de notaire
- l'intérêt des prêts
- le prix de vente aux rapatriés, ou plus exactement le versement de ce pris de vente, par eux
- les frais généraux d'administration, de poursuite des locataires ou acheteurs ne payant pas, éventuellement les frais de voiries et de lotissement.

.../...

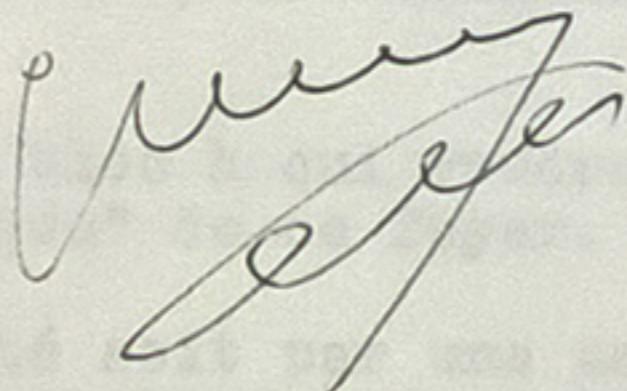
"Je suis persuadé que le prêt non seulement ne sera pas remboursé rapidement, mais ne sera jamais remboursé."

Quant au paragraphe affirmant (réunion du 17-9-64) que la priorité d'achat sera offerte à l'Association, cela fait sourire vu qu'aucune société immobilière ne se présentera si les Domaines mettent en vente le tout aux enchères publiques.

Paris, le 2 Décembre 1964

Pour le Directeur des S.A.

Le Père LESAGE - Adjoint - O.M.I.



Tolstoi

Dambigny

VISITE du Père LESAGE à la Délégation de MOULINS
le 30 OCTOBRE 1964.

Il s'agissait d'assister aux lieu et place de M. MERCIER à la réunion du Conseil d'Administration du Foyer de Noyant St Hilaire.

Lecture du rapport FINANCIER :
il se termine par la nécessité d'obtenir du Siège une subvention en date du 31-1-65.

Lecture du rapport MORAL :
activité des deux assistantes sociales qui travaillent dans ce foyer (j'ai demandé qu'on nous envoie un article pour MESSAGES).

PRECISIONS :
Les DOMAINES se proposent de vendre en bloc à qui voudra les acquérir tous les corons habités par les "protégés" de ce foyer.

On craint que le tout ne soit acheté soit par une société immobilière de spéculation, soit par la Municipalité qui veut expulser les Indochinois de son territoire.

On décide de fonder une Association 100 % extra-confessionnelle pour acheter le tout en bloc et le revendre par maisons aux Indochinois. Cette société comportera un notaire et un financier; on suggère comme président le chef de contentieux d'un important établissement de crédit.

Paris, le 3 Novembre 1964

Le Père LESAGE - O.M.I.
Directeur Adjoint aux Services Administratif

Walter

le 30 Novembre 1964

A mon avis, la proposition du Préfet est à retenir : organiser une réunion à la préfecture de l'Allier pour examiner avec tous les intéressés, les modalités de vente en bloc des corons par les Domaines.

Il faudrait au préalable, étudier les propositions d'achat des occupants pour connaître le montant de leur apport personnel en vue de déterminer la part du financement à rechercher auprès du CREDIT FONCIER, de la CAISSE d'EPARGNE locale ou de la CAISSE des DEPOTS.

L'acheteur principal pourrait être une Association mais il y aura un problème fiscal à résoudre :

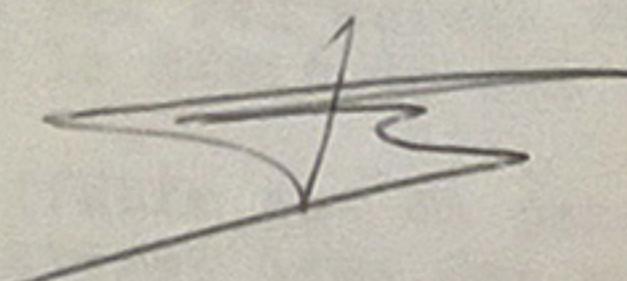
L'article 206,

L'article 206 du Code général des impôts tend à faire entrer dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés toutes les personnes morales sans distinction, suivant leur forme juridique qui réalisent des bénéfices ou revenus, quelles que soit la destination donnée à ces bénéfices ou revenus, et il importe peu à cet égard que lesdites personnes morales n'aient pas pour objet de réaliser des bénéfices ou revenus.

Ce texte peut donc s'appliquer aux associations constituées en conformité de la loi du 1er Juillet 1901 et dont les membres n'ont pas entendu par suite réaliser et partager les bénéfices lorsque, en fait, ces associations accomplissent des opérations de nature commerciale et réalisent des bénéfices.

Je ne connais pas de mécène disposé à prêter à un taux amical (1 à 2 %), 100 à 150.000 Frs à l'association à créer

Le Directeur Financier
R. BELIN





La Tuilerie Agonges Allier

Le 21 Octobre 1964

JR.
LG
Gom.

23.01.64 064192

DELEGATION DE MOULINS

-0-0-0-0-0-0-
Le Président

Monsieur le PRESIDENT
du Secours Catholique

106 Rue du Bac PARIS

Monsieur le Président,

Le 17 Septembre dernier, j'ai eu une conversation avec le Colonel GINDRE et Monsieur GOMART consécutive à une entrevue que nous avions eue le matin même au Ministère de l'Intérieur, avec M le Préfet PERONY, Directeur du Service des Rapatriés.

Je les ai mis verbalement au courant de cette entrevue.

Aujourd'hui, je vous adresse ci-joint le résumé du compte-rendu établi après échange de correspondance avec le cabinet de M. PERONY.

De ceci il résulte que le Ministère de l'Intérieur semble décidé à dissoudre le Centre de NOYANT d'ALLIER, mais que, par un souci de maintenir les rapatriés dans les lieux, il cherche un intermédiaire entre les Domaines et les Rapatriés pour opérer auprès de ces derniers la vente des corons.

Il s'est adressé à nous et à la CIMADE en raison de l'intérêt que nous portons à NOYANT et des bons rapports que nous avons avec l'Administration du Centre depuis la création de notre Foyer.

Il est donc envisagé de créer une Association-(indépendante du Foyer de Noyant)-pour l'achat de ces corons aux Domaines afin de les revendre au plus juste prix, aux occupants actuels. Des sondages poussés ont été faits pour savoir si les rapatriés seraient acquéreurs de leur logement. À l'heure actuelle il semble que 217 demandes d'achat sur 242 Corons, seraient assurées. Ceci tendrait bien à prouver le désir de ces Rapatriés de trouver une implantation stable.

Notre seul objectif, dans cette affaire est de permettre et favoriser cette stabilité, dans l'intérêt même des rapatriés eu égard à la position du Ministère de l'Intérieur.



Mais je pense qu'en l'errurence, nous n'avons pas à int...
en tant que "Secours Catholique" en pensant surtout aux a...
cultés qui pourraient ultérieurement surgir entre acheteu...
et Association vendeuse. Cependant sa caution morale est...
vivement souhaitée ainsi que celle de la CIMADE.

Je me permets donc de vous demander si vous approuvez
dans ces conditions, le principe de cette Association, son but
et notre participation individuelle.

L'achat de ces corons serait de l'ordre de 450.000frs
ce qui avec les frais et lotissement monterait à 600.000, Frs.

Pour couvrir cet achat (dont nous n'avons pas le moins
de franc) qui doit, en principe, être effectué comptant,
M le Pasteur CHERADAME a bien voulu nous assurer que par l'in-
termédiaire d'un banquier qui prêterait à la CIMADE, nous pour-
rions obtenir un prêt de 100 à 150.000Frs à intérêt très ré-
duit (I à 2%).

Je me permets de vous demander si le "Secours Catholique"
pourrait, dans les mêmes conditions, nous obtenir un prêt sem-
blable, sans hypothèque, à cause des frais.

Le complément nécessaire à l'achat serait couvert par
un emprunt local puisqu'il semble que l'Etat ne puisse nous
accorder l'emprunt souhaité.

Nous pensons, eu égard au nombre d'acheteurs prévu, que le
remboursement de ce prêt pourrait intervenir assez rapidement.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président,
l'expression de mes très respectueux sentiments et l'assurance
de mon entier dévouement.

M. de Raingy -



L'AVENIR DE LA CITE DE NOYANT

-o-o-o-o-o-

Résumé d'une entrevue, au Ministère de l'Intérieur,
entre:

M. le Préfet PERONY, Directeur du Service des Rapatriés
Mr BENARD du même Service
M. DE PRAINGY, Président de la Délégation du SOS Moulins
M L'Abbé PARNIERE, Aumonier Diocésain.

-o-o-o-o-

M. le Préfet PERONY retrace l'histoire du Service des Rapatriés d'Indo-Chine et du Centre d'accueil de NOYANT d'Allied, créé en 1955 pour l'hébergement des familles nécessiteuses en grande majorité d'origine eurasienne ou vietnamienne, à leur arrivée en FRANCE.

Il précise que cet hébergement, de caractère provisoire avait pour principal ~~caractère~~ but de permettre le classement des chefs de famille en attendant leur relogement à proximité de leurs lieux de travail.

En l'état actuel, la presque totalité des chefs de famille du Centre de Noyant sont pourvus d'emplois stables et disposent de moyens d'existence normaux, ne justifiant plus leur hébergement aux frais de l'Etat et le maintien du fonctionnement du Centre.

En raison de l'impossibilité de les reloger dans un proche avenir et du désir exprimé par bon nombre d'entre eux de rester fixés à NOYANT, il est apparu que la meilleure solution consisterait à vendre les corons à leurs occupants pour un prix raisonnable.

La vente directe et fractionnée de chaque coron par le Service des Domaines n'est pas réalisable, ce Service étant tenu d'exiger le paiement comptant et immédiat que les Rapatriés ne sont pas en mesure d'effectuer, vu les moyens limités dont ils disposent.

Il est donc nécessaire de trouver un intermédiaire acceptant d'acheter ces corons en bloc, à seule fin de les revendre, sans bénéfice, à leurs occupants actuels, avec des délais de paiement ou sous forme de location-vente.

Si cette condition est acceptée, la priorité d'achat serait offerte à l'Association que nous formerions.

M. PERONY se propose d'intervenir auprès de la Direction des Domaines pour obtenir un prix de vente global aussi réduit que possible et pour faire exclure de cette vente les voies d'accès aux corons, ainsi que les installations collectives (Ecoles, douches, lavoirs...) qui seraient remises à la Commune.

Dans l'impossibilité où se trouvera l'Association de réunir la totalité du capital nécessaire à l'achat, M. PERONY s'offre d'intervenir auprès du Ministère des Finances en vue de l'attribution d'un prêt pour cet achat.

Sont évoquées ensuite certaines difficultés que soulèvera une telle opération (risque de ne pas vendre tous les corons, le lotissement, etc....).

M. le Préfet PERONY se propose de faire organiser une réunion à la Préfecture de l'Allier pour faire examiner avec tous les intéressés (Administration Départementale, Administration Communale, Association, Ministère de l'Intérieur, Domaines les modalités de vente par le Domaine du bloc des corons de NOYANT à l'Association, avec toutes les conséquences qu'elle implique.

-o-o-o-o-o-o-o-

PRESIDENT : PASTEUR MARC BOEGNER
ÉQUIPE DE DIRECTION :
MADELEINE BAROT
SUZANNE DE DIETRICH
F. DE SEYNES-LARLENQUE
PAUL EVOKIMOV
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :
JACQUES BEAUMONT

15.DEC 64 070248

SR

CIMADE

SERVICE OECUMÉNIQUE D'ENTRAIDE

176, RUE DE GRENELLE, PARIS 7^e
TÉL. : SOLFÉRINO 93-99
AD. TÉL. : CIMADE VAC-PARIS
C. C. P. PARIS 4088-87

Paris, le 14 décembre 1964

Monsieur Jean RODHAIN
Secours Catholique
105, rue du Bac
PARIS, 7^e

SA (905)
(M. Mercier)

Monseigneur et cher ami,

Sans doute avez-vous fréquemment l'occasion d'entendre parler de notre entreprise commune auprès des rapatriés du Vietnam à Noyant, ou même, comme cela nous est arrivé assez souvent, de citer cette entreprise comme un signe de la recherche de l'unité dans un service commun entre catholiques romains et protestants.

Mes six mois d'absence m'ont malheureusement empêché de me rendre à Noyant au cours de cette année. Mais ayant, d'une part rencontré les deux équipières du Foyer au cours de notre rencontre annuelle qui réunissait l'ensemble des équipiers et équipières de la Cimade en septembre dernier, d'autre part eu des échos précis du travail poursuivi par ceux de mes collègues qui se sont rendus à Noyant et ont participé aux réunions du Comité de ce Foyer à Moulins, je n'ignore pas les difficultés de rendre manifeste notre témoignage oecuménique parmi ces déracinés, tout en me réjouissant des signes qui ont pu être donnés par le service de cette équipe et les camps de travail réunissant Compagnons Bâtisseurs et campeurs recrutés par la Cimade.

Pour la Cimade, comme pour le Secours Catholique, cet effort n'a pas été entrepris comme une opération d'urgence. Et nous constatons, me semble-t-il, les uns et les autres, que c'est dans la continuité qu'il a tout son prix. Nous ne savons pas, bien sûr, quelle sera la durée de cette présence du Secours Catholique et de la Cimade dans cette cité des corons, au moment où le Centre d'accueil du Ministère de l'Intérieur est en voie de liquidation. Le Comité du Foyer, cependant, croit comme nous que ce service doit se poursuivre.

C'est la raison pour laquelle je souhaite vous demander si, sur le plan financier aussi, le Secours Catholique est désireux de poursuivre son soutien. Dans l'accord qui avait été fait entre nous, au démarrage de ce travail, il avait été convenu que la Cimade prendrait à sa charge le salaire des

. / .

équipières, le Secours Catholique assumant les frais de gestion. C'est sur cette base que, de 1961 à 1963, le budget de Noyant a été assuré. Je tiens à souligner combien l'engagement que nous avons pris touchant au salaire des deux équipières est un engagement lourd pour nous, étant donné la proportion relative de nos deux organismes. Sans vouloir remettre en cause aujourd'hui la prise en charge du salaire des deux équipières, je tiens à vous dire que leur travail ne peut se poursuivre si le financement des frais de gestion n'est pas assuré d'année en année.

Il me semble qu'il nous faut étudier ensemble le financement de cette entreprise qui, comme vous le savez, est un signe de service et de témoignage commun.

Je serais heureux de connaître vos réactions sur cette question et vous prie de croire, Monseigneur et cher ami, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués,

Jacques BEAUMONT
Secrétaire général

C. Lachout

Sonetaine



DIRECTION des SERVICES ADMINISTRATIFS

NOTE à l'ATTENTION du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du MERCREDI 6 JANVIER 1965

Demande de subvention de NOYANT-SUR-ALLIER
(FOYER d'ACCUEIL aux REFUGIES VIET-NAMIENS).

Le Conseil d'Administration a consenti, dans le passé, différentes subventions en faveur de l'Association du Foyer d'accueil aux Réfugiés Viet-Namiens de Noyant-sur-Allier.

Savoir : 10.000 F. en 1961
20.000 F. en 1962
~~20.000 F. en 1963~~

Cet organisme étant une réalisation conjointe du Secours Catholique et de La Cimade, cette dernière a apporté, dans le même temps sa contribution sous la forme de salaire des deux équipes de ce foyer, ce qui représente annuellement 17.000 Frs.

Lors de la Réunion du Conseil d'Administration du Foyer, en octobre 1964, on prévoyait pour fin 1964 un déficit d'exploitation de 2.000 Frs.

D'autre part, par lettre du 14 Octobre 1964, la Cimade fait ressortir l'intérêt qui s'attache à ce que les deux organismes en cause continuent par leur collaboration, à donner à cette entreprise son caractère œcuménique. Elle considère comme indispensable que le financement des frais de gestion soit assuré avec continuité dans l'avenir, en accordant une subvention annuelle régulière illimitée dans le temps.

PROJET de DELIBERATION.

Le Conseil d'Administration, réuni et délibérant suivant ses Statuts, après avoir pris connaissance de la demande qui lui est faite par la Cimade, pour le Foyer de Noyant-sur-Allier, décide d'accorder au titre de 1965 une subvention qui pourrait être d'importance égale à celle de 1962, soit 20.000 Frs.

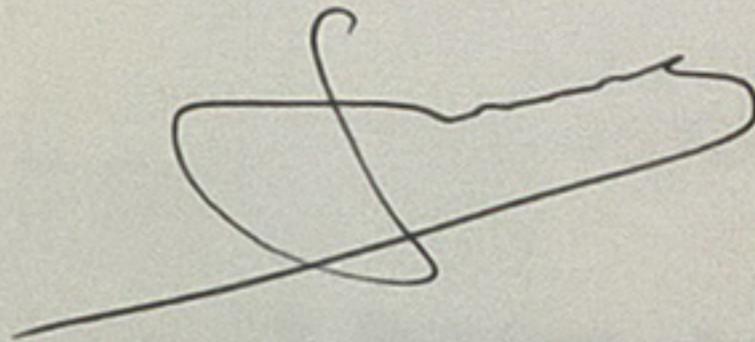
.../...

-- n'estime pas opportun d'ériger en principe une subvention annuelle régulière, l'Oeuvre du Foyer de Noyant étant essentiellement une oeuvre passagère, un effort entrepris comme une opération d'urgence.

.....

PARIS, le 31 Décembre 1964

Le Directeur des S.A.





DELEGATION DE MOULINS
-o-o-o-o-o-o-
Le Président
-o-o-o-o-

La Tuilerie Agonges Allier
Le 9 Février 1965

SR

10.FEV65 076197

67/50
SE
JC

Monsieur le PRESIDENT
du Secours Catholique
106 Rue du Bac

Paris

Monsieur le Président,

Monsieur MERCIER, Directeur des Services administratifs a bien voulu nous faire connaitre que par décision du Conseil d'Administration en date du 6 Janvier, une subvention de 20.000, Frs avait été accordée à notre Délégation pour être mise à la disposition du Foyer de NOYANT.

Nous vous sommes infiniment reconnaissants de votre soutien qui nous permet d'envisager certaines améliorations à notre actuel Foyer qui s'avère de plus en plus fréquenté par nos frères vietnamiens, jeunes ou adultes.

Grace à l'impulsion de ce Foyer, j'ai le plaisir de vous signaler que, pour la 1^e fois, les adultes ont pris conscience de leurs responsabilités et ont constitué un Comité composé d'éléments de souche vietnamienne, ou hindoue ou eurasienne pour organiser la Fête du TET.

Nous pensons qu'ainsi, au lieu de se considérer comme des assistés permanents, ils commencent à réaliser leur relative stabilité et à envisager leur vie commune sous un aspect plus réel et plus efficace.

Nous sommes très heureux si notre Foyer a pu leur redonner l'espérance et la joie de vivre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec tous nos remerciements, l'expression de mes sentiments très respectueux et tout dévoués.

R DE PRAINGY

P.S. Je me permets de vous joindre un article de la "Montagne" relatant la fete du TET qui a été un succès pour ce jeune Comité.

Au revoir Dragon... Bonjour Serpent!

A Noyant, la colonie vietnamienne a joyeusement participé à la fête du "Tet"

Tiny Yong, par son charme, a su faire la conquête d'un nombreux public

« Au revoir Dragon ! Salut Serpent ! » La colonie vietnamienne de Noyant vient de célébrer avec éclat le « Têt ». Nulle fête ne revêt, aux yeux des Asiatiques, une importance comparable à celle du « Têt » qui marque le début de la nouvelle année pour le Vietnam, la Chine, le Japon et, par répercussion — du fait de l'existence de très fortes colonies sino-vietnamiennes sur leur territoire — pour le Cambodge, le Laos, le Siam. C'est alors, pour près d'un milliard de bouddhistes asiatiques, une tradition immuable d'implorer les biensfaits du Bouddha : bonheur, longévité, prospérité et plénitude.

Pourquoi cette différence avec le calendrier « Universel » ?

Le colonel Tran Dinh Lan, chevalier de la Légion d'honneur, que nous aurons l'occasion de retrouver, a bien voulu nous l'expliquer.

« C'est parce que les Asiatiques ont une conception très particulière du temps et de l'espace. Les animaux, les plantes, les objets sont vivants comme l'homme. Ils sentent, pensent de la même façon, agissent sous les mêmes impulsions que lui. Le ciel, le levant, le zénith, le couchant, les astres, le sol, la pluie, le vent, le tonnerre, les montagnes, les arbres, les saisons sont tous, à quelque degré, directement ou indirectement assimilés à des êtres vivants.

La philosophie vietnamienne, nous dit-il, est largement imprégnée de principes naturistes. C'est de la nature et de ses observations qu'elle a tiré la plupart des notions acquises. Ainsi, une association d'idées toute naturelle s'est-elle, en outre, établie entre l'est (le matin et le printemps), le sud (l'heure de midi et l'été), l'ouest (le soir et l'automne), le nord (la nuit et l'hiver).

Chaque année du calendrier vietnamien se trouve placée sous le signe d'un animal symbolique dont le règne revient tous les douze ans : le rat, le buffle, le tigre, le chat, le dragon, le serpent, le cheval, le bœuf, le singe, le coq, le chien, le porc. »

Bonjour serpent...

Les organisateurs de la fête du « Têt » ont vu trop petit. Et déjà ils s'en excusent auprès des centaines de personnes qui n'ont pu trouver place sous un trop exigu parquet-salon.

Samedi après-midi, après les jeux pour les enfants, une réception, en présence de la chanteuse Tiny Yong, réunissait, au Foyer des Corrons Noyantais, les personnalités locales, les membres du comité et les sympathiques artistes de la soirée : le colonel de Praingy, M. le pasteur Chéradam, l'abbé Parnière, M. Fonty, maire de Noyant, MM. Rousseau et Sutton, adjoints au maire ; l'adjudant-chef Maury, commandant la brigade de gendarmerie de

Noyant ; M. le comte de Dreuilh et Mme M. Contensous ; Mme Vertet ; Mmes Anne-Marie Dautry et Simone Mure, chevilles ouvrières et sympathiques animatrices du Foyer ; M. Le Van Huy, l'un des organisateurs de la fête ; MM. Strobbe, Beigné, Dauphin, Moise, Moussu, etc.

Le président Tison, en Egypte, s'était fait excuser ; nombreux furent ceux qui regrettèrent également l'absence du directeur du centre d'accueil.

Cette réception permit à de nombreux compatriotes vietnamiens de se retrouver. C'est ainsi que le chef d'orchestre Henry Mergand, qui accompagne Tiny Yong dans tous ses déplacements en France et à l'étranger, a retrouvé à Noyant, non sans une certaine joie, M. Louis Flart, qui fut dresseur des chevaux et des cavaliers de l'armée cambodgienne et écuyer du Cercle hippique de Saïgon. Ils ne s'étaient pas revus depuis leur départ de Phnom-Penh, voici quelques années.

Le colonel Tran Dinh Lan, frère de Tiny Yong, retrouvait, de son côté, d'anciens officiers de l'armée vietnamienne. Les uns et les autres évoquaient les bons et mauvais souvenirs d'une époque fertile en événements.

En quelques mots, le colonel Lan, qui souhaite ardemment la paix dans son pays, exprimait sa pensée : « C'est un grand honneur pour moi de représenter mes compatriotes, et ce n'est pas sans émotion que je les représente. Le « Têt » de cette année annonce le règne du serpent, et quitte le règne du dragon (la guerre, les inondations, etc.). Heureusement, dit-il, l'année du serpent sera très faste, elle sera heureuse car elle représente l'intelligence, la prudence. C'est un règne qui sera, espérons-le pour le monde en général et le Vietnam en particulier, un règne de concorde, de paix et de bonheur. »

De son côté, le pasteur Chéradam déclarait : « C'est avec beaucoup d'émotion que nous nous sentons participer à cette célébration. Depuis que nous sommes avec vous à Noyant, nous sommes pénétrés d'espoir, de justice et de paix. Nous pensons que vous avez le droit d'être heureux. Nous sommes très pauvres dans ce foyer de La Garenne et les plus miséables, mais nous avons des sentiments très riches d'affection. Nous pouvons, avec joie et confiance, vous tendre la main. Soyez heureux. »

Et chacun devait autour des tables, goûtait aux spécialités vietnamiennes, les beignets de crevette, la pistache, des nem ou chagios faits avec de la viande, du vermicelle chinois et des champignons de Chine. Chacun s'exerçait aux baguettes qui remplacent les fourchettes.

Mais, dans la nuit, le dragon s'agitait pour la danse de la Licorne. Il venait chasser les mau-



Le colonel Lan et des amis sont allés goûter au « Carry », plat indou préparé pour la circonstance par M. et Mme Flart.

vais esprits, tandis que les pétards de toutes parts chassaient le diable.

Dans les familles, on accueillait des invités venus d'un peu partout, de Paris, de Moulins, de Nancy, de Montluçon. Les mets vietnamiens étaient de circonstance, depuis la soupe chinoise jusqu'au plat indou, le carry.

Tiny Yong devant l'autel des ancêtres

Très simplement, très gentiment, Tiny Yong, la vedette de la chanson, est venu apporter un peu de joie et beaucoup de bonheur dans le cœur de ses compatriotes qui se bousculaient pour la voir, la toucher, obtenir d'elle un autre sourire et la carte-souvenir de cette magnifique soirée de samedi.

Sous le parquet-salon, devant l'autel des ancêtres, l'étoile de la prospérité, Tiny Yong, a accepté de jouer le jeu. De son beau sourire, elle a donné du baume à tous ses amis vietnamiens pour qui elle est venue, un soir, chasser le vilain dragon et accueillir le règne du bon serpent.

Tiny Yong a déchainé l'enthousiasme de la colonie eurasienne de Noyant et des indigènes par ses chansons un peu ye-ye, mais combien profondes de sentiments : « Il reviendra », « Le carrosse blanc », d'Henry Salvador ; « Je ne veux plus t'aimer », « Le sauvage », « Le seul garçon sur la terre », « Tais-toi, petite folle », « Tout ce que fut l'amour », « Les garçons m'aiment », « Mon chien et moi ».

Son répertoire, deux chansons vietnamiennes : « Nag Chien » ou les feux du crépuscule, une

évasion d'un amour passé, et « Tren Song Huong », où deux amoureux en barque sur la rivière de parfum. Elle était accompagnée au piano par le chef d'orchestre et son ensemble Henry Morgand.

Cette soirée se terminait par une projection cinématographique sur le Vietnam, mais le spectacle était au Foyer, où Tiny Yong, dynamique à souhait, a dirigé une vente aux enchères à l'américaine. Hélas ! elle allait être prise

d'assaut en vue des autographes.

Hier, la fête du « Tet » a continué. La danse de la Licorne a traversé le pays et chassé les mauvais esprits. Au Foyer, les dégustations de mets vietnamiens ont obtenu la faveur d'un public curieux de goûter. Les stands des objets reçurent également de nombreux visiteurs.

Au revoir, dragon ; salut, serpent. C'est le nouvel an vietnamien.



Tiny Yong, une voix et du charme.



La danse de la licorne dont le dragon vient chasser les mauvais esprits.

A Noyant, la colonie vietnamienne a joyeusement participé à la fête

Tiny Yong, par son charme, a su conquérir un nombreux public

« Au revoir Dragon ! Salut Serpent ! » La colonie vietnamienne de Noyant vient de célébrer avec éclat le « Têt ». Nulle fête ne revêt, aux yeux des Asiatiques, une importance comparable à celle du « Têt » qui marque le début de la nouvelle année pour le Vietnam, la Chine, le Japon et, par répercussion — du fait de l'existence de très fortes colonies sino-vietnamiennes sur leur territoire — pour le Cambodge, le Laos, le Siam. C'est alors, pour près d'un milliard de boudhistes asiatiques, une tradition immuable d'implorer les bienfaits du Boudha : bonheur, longévité, prospérité et plénitude.

Pourquoi cette différence avec le calendrier « Universel » ?

Le colonel Tran Dinh Lan, chevalier de la Légion d'honneur, que nous aurons l'occasion de retrouver, a bien voulu nous l'expliquer.

« C'est parce que les Asiatiques ont une conception très particulière du temps et de l'espace. Les animaux, les plantes, les objets sont vivants comme l'homme. Ils sentent, pensent de la même façon, agissent sous les mêmes impulsions que lui. Le ciel, le levant, le zénith, le couchant, les astres, le sol, la pluie, le vent, le tonnerre, les montagnes, les arbres, les saisons sont tous, à quelque degré, directement ou indirectement assimilés à des êtres vivants.

La philosophie vietnamienne, nous dit-il, est largement imprégnée de principes naturistes. C'est de la nature et de ses observations qu'elle a tiré la plupart des notions acquises. Ainsi, une association d'idées toute naturelle s'est-elle, en outre, établie entre l'est (le matin et le printemps), le sud (l'heure de midi et l'été), l'ouest (le soir et l'automne), le nord (la nuit et l'hiver).

Chaque année du calendrier vietnamien se trouve placée sous le signe d'un animal symbolique dont le règne revient tous les douze ans : le rat, le buffle, le tigre, le chat, le dragon, le serpent, le cheval, le bœuf, le singe, le coq, le chien, le porc.. »

Bonjour serpent...

Les organisateurs de la fête du « Têt » ont vu trop petit. Et déjà ils s'en excusent auprès des centaines de personnes qui n'ont pu trouver place sous un trop exigu parquet-salon.

Samedi après-midi, après les jeux pour les enfants, une réception, en présence de la chanteuse Tiny Yong, réunissait, au Foyer des Corons Noyantais, les personnalités locales, les membres du comité et les sympathiques artistes de la soirée : le colonel de Praingy, M. le pasteur Chéradam, l'abbé Parmentier, M. Fonty, maire de Noyant ; MM. Rousseau et Sutton, adjoints au maire ; l'adjoint-chef Maury, commandant la brigade de gendarmerie de

Noyant ; M. le comte de Dreuille et Mme ; M. Contensous ; Mme Vertet ; Mmes Anne-Marie Dautry et Simone Mure, chevilles ouvrières et sympathiques animatrices du Foyer ; M. Le Van Huy, l'un des organisateurs de la fête ; MM. Strobbe, Beignées, Dauphin, Moïse, Moussu, etc...

Le président Tison, en Egypte, s'était fait excuser ; nombreux furent ceux qui regrettèrent également l'absence du directeur du centre d'accueil.

Cette réception permit à de nombreux compatriotes vietnamiens de se retrouver. C'est ainsi que le chef d'orchestre Henry Mergand, qui accompagne Tiny Yong dans tous ses déplacements en France et à l'étranger, a retrouvé à Noyant, non sans une certaine joie, M. Louis Fiart, qui fut dresseur des chevaux et des cavaliers de l'armée cambodgienne et écuyer du Cercle hippique de Saigon. Ils ne s'étaient pas revus depuis leur départ de Phnom-Penh, voici quelques années.

Le colonel Tran Dinh Lan, frère de Tiny Yong, retrouvait, de son côté, d'anciens officiers de l'armée vietnamienne. Les uns et les autres évoquaient les bons et mauvais souvenirs d'une époque fertile en événements.

En quelques mots, le colonel Lan, qui souhaite ardemment la paix dans son pays, exprimait sa pensée : « C'est un grand honneur pour moi de représenter mes compatriotes, et ce n'est pas sans émotion que je les représente. Le « Têt » de cette année annonce le règne du serpent et quitte le règne du dragon (la guerre, les inondations, etc...). Heureusement, dit-il, l'année du serpent sera très faste, elle sera heureuse car elle représente l'intelligence, la prudence. C'est un règne qui sera, espérons-le pour le monde en général et le Vietnam en particulier, un règne de concorde, de paix et de bonheur. »

De son côté, le pasteur Chéradam déclarait :

« C'est avec beaucoup d'émotion que nous nous sentons participer à cette célébration. Depuis que nous sommes avec vous à Noyant, nous sommes pénétrés d'espoir, de justice et de paix. Nous pensons que vous avez le droit d'être heureux. Nous sommes très pauvres dans ce foyer de La Garenne et les plus misérables, mais nous avons des sentiments très riches d'affection. Nous pouvons, avec joie et confiance, vous tendre la main. Soyez heureux. »

Et chacun devisait autour des tables, goûtait aux spécialités vietnamiennes, les beignets de crevette, la pistache, des nem ou chagios faits avec de la viande, du vermicelle chinois et des champignons de Chine. Chacun s'exerçait aux baguettes qui remplacent les fourchettes.

Mais, dans la nuit, le dragon s'agitait pour la danse de la Licorne. Il venait chasser les mau-



Le colonel Lan et des amis sont allés goûter au

vais esprits, tandis que les pétares de toutes parts chassaient le diable.

Dans les familles, on accueillait des invités venus d'un peu partout, de Paris, de Moulins, de Nancy, de Montluçon. Les mets vietnamiens étaient de circonstance, depuis la soupe chinoise jusqu'au plat indou, le carry.

Tiny Yong devant l'autel des ancêtres

Très simplement, très gentiment, Tiny Yong, la vedette de la chanson, est venu apporter un peu de joie et beaucoup de bonheur dans le cœur de ses compatriotes qui se bousculaient pour la voir, la toucher, obtenir d'elle un autre sourire et la carte-souvenir de cette magnifique soirée de samedi.

Sous le parquet-salon, devant l'autel des ancêtres, l'étoile de la prospérité, Tiny Yong, a accepté de jouer le jeu. De son beau sourire, elle a donné du baume à tous ses amis vietnamiens pour qui elle est venue, un soir, chasser le vilain dragon et accueillir le règne du bon serpent.

Tiny Yong a déchaîné l'enthousiasme de la colonie eurasienne de Noyant et des indigènes par ses chansons un peu yé-yé, mais combien profondes de sentiments : « Il reviendra », « Le carrosse blanc », d'Henry Salvador ; « Je ne veux plus t'aimer », « Le sauvage », « Le seul garçon sur la terre », « Tais-toi, petite folle », « Tout ce que fut l'amour »,

« Les garçons m'aiment », « Mon chien et moi ». Son répertoire, deux chansons vietnamiennes : « Nag Chien » ou les feux du crépuscule, une



icipé à la fête du "Tet"

urme, a su faire la conquête



Colonel Lan et des amis sont allés goûter au « Carry », plat indou préparé pour la circonstance par M. et Mme Flard.

s esprits, tandis que les pé-
ds de toutes parts chassaient
diable.
Dans les familles, on accueillait
s invités venus d'un peu partout,
de Paris, de Moulins, de
Lancy, de Montluçon. Les mets
vietnamiens étaient de circonstan-
t, depuis la soupe chinoise jus-
l'au plat indou, le carry.

Tiny Yong devant l'autel des ancêtres

Très simplement, très gentiment, Tiny Yong, la vedette de la chanson, est venu apporter un peu de joie et beaucoup de bonheur dans le cœur de ses compatriotes qui se bousculaient pour la voir, la toucher, obtenir d'elle un autre sourire et la carte-souvenir de cette magnifique soirée de samedi.

Sous le parquet-salon, devant l'autel des ancêtres, l'étoile de la prospérité, Tiny Yong, a accepté de jouer le jeu. De son beau sourire, elle a donné du baume à tous ses amis vietnamiens pour qui elle est venue, un soir, chasser le vilain dragon et accueillir le règne du bon serpent.

Tiny Yong a déchaîné l'enthousiasme de la colonie eurasienne de Noyant et des indigènes par ses chansons un peu yé-yé, mais combien profondes de sentiments : « Il reviendra », « Le carrosse blanc », d'Henry Salvador ; « Je ne veux plus t'aimer », « Le sauvage », « Le seul garçon sur la terre », « Tais-toi, petite folle », « Tout ce que fut l'amour », « Les garçons m'aiment », « Mon chien et moi ». Son répertoire, deux chansons vietnamiennes : « Nag Chien » ou les feux du crépuscule, une

évocation d'un amour passé, et « Tren Song Huong », où deux amoureux en barque sur la rivière de parfum. Elle était accompagnée au piano par le chef d'orchestre et son ensemble Henry Morgand. Cette soirée se terminait par une projection cinématographique sur le Vietnam, mais le spectacle était au Foyer, où Tiny Yong, dynamique à souhaits, a dirigé une vente aux enchères à l'américaine. Hélas ! elle allait être prise

d'assaut en vue des autographes. Hier, la fête du « Tet » a continué. La danse de la Licorne a traversé le pays et chassé les mauvais esprits. Au Foyer, les dégustations de mets vietnamiens ont obtenu la faveur d'un public curieux de goûter. Les stands des objets reçurent également de nombreux visiteurs.

Au revoir, dragon ; salut, serpent. C'est le nouvel an vietnamien.



G-SA-R E^{SE}/BAS

DIT TRITE
PARIS

8 AVRIL 1965

Documentat. Gén. CM
20/100 - 20.6.1965 1:437

SECOURS CATHOLIQUE
DELEGATION DE MOULINS

TELEGRAMME TELEPHONE

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-dessous un chèque barré N°17.299, de :

FRS. 20.000.--

représentant le montant de la SUBVENTION votée par le CONSEIL
d'ADMINISTRATION du 6 JANVIER 1965, pour le Foyer de NOYANT S/ALLIER,
suivant les termes de la lettre ci-jointe, de nos services "ADMINIS-
TRATIFS" N°MV/IB -10.309, du 8 AVRIL 1965.

Nous en souhaitant bonne réception, nous vous prions
d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments
dévoués.

20.000.--

VINGT MILLE FRANCS.....

SECOURS CATHOLIQUE " DELEGATION DE MOULINS ".
8 AVRIL 1965

Secrétariat Général
JR/PM
N° 284

PARIS, le 5 Janvier 1966

Monsieur le Président
Délégation du Secours Catholique
MOULINS

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, réuni le 5 Janvier,
sous la présidence de Monsieur J. de Bourbon Bussot, a voté:

1° - Le principe de l'acquisition du local à l'Association
diocésaine de Moulins.

2° - Les modalités de versement échelonnées ainsi:

- 10.000 francs en Septembre 1966
- 10.000 francs en Novembre 1966
- 45.000 francs en 1967

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments dévoués.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Mgr Jean RODRAIN



Ce manteau
de vison
Combien ?...

4.000.000

CONTRASTE

*Le Siècle de la
Bombe Atomique
n'a pas résolu
Le Drama
de la pauvreté
Pourquoi ?...*

Ces quelques effets
sur
cette vieille
Combien ?...

- - -



SECOURS CATHOLIQUE : BILAN 1964
Total général de nos activités

DÉLÉGATION DIOCÉSAINE

MOULINS
1 bis, rue Achille-Roche — MOULINS
C. C. P. 725.62 Clermont-Ferrand

Téléphone : 10.41

NOS FRERES DU VIETNAM A NOYANT

Quel est celui qui connaît les cas dramatiques de nos frères qui ont tout quitté ?

Combien de pères, de mères, d'enfants sans ressources et malheureux ?...

Le Secours Catholique et la CIMADE ont créé pour eux un Foyer.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Fermeture du FOYER DE LA GARENNE

(ex-Foyer d'Accueil aux Réfugiés Vietnamiens de Noyant d'Allier)

Le Président de la Délégation de MOULINS nous annonce lors de sa visite au Siège du 13-5-66 que le FOYER DE LA GARENNE est désormais fermé, (au moins provisoirement en attendant qu'une nouvelle formule soit trouvée par sa Délégation).

En date du II-5-66, fut tenue une réunion d'étude à Moulins, réunion à laquelle les S.A. ne furent pas représentés, l'invitation nous étant arrivée trop tard.

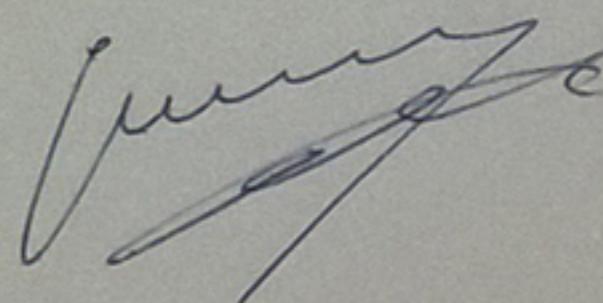
Monsieur le Pasteur BEAUMONT s'est plaint de la façon d'agir du Président de l'Association, il a ajouté qu'il retirait ses équipes et qu'il le faisait non dans un mois, une semaine ou 24 heures, mais immédiatement, (il a remis les clés des locaux où ces équipes logeaient et tenaient foyer et vestiaire).

Après la réunion du 7-10-65 (voir le compte-rendu GL/PC N° II295), on pouvait s'attendre à ce que la CIMADE se retire, mais nul ne croyait qu'elle le ferait en se plaignant du Président et en mettant le Conseil d'Administration de cette Association devant le fait accompli. Les faits et gestes d'un Président peuvent toujours prêter le flanc à la critique, mais en la circonstance les rapports des équipes étaient adressés non au Président, mais directement à la CIMADE, ce qui est inadmissible.

P. LESAGE - O.M.I. - adjoint.

Destinataires

Monseigneur RODHAIN +
Monsieur GINDRE
Archives S.A.



Dép. RODHAIN ←
DÉP. PATTÉ
D. SAUVAGEON

~~SECOURS~~

MOULINS

1) NOYANT

Par lettre adressée à Monseigneur, le Président de Moulins demande au Siège une subvention de 5.000 Frs. pour venir en aide à l'association du Foyer Social de Noyant.

170 familles de réfugiés Vietnamiens, 30 familles de réfugiés Hindous occupent les logements installés dans les corons de l'ancienne mine de Noyant.

1500 enfants et jeunes de moins de 20 ans fréquentent les 15 classes de Noyant et les C.E.G. et les lycées de Tronget et Moulins.

Le nombre élevé de jeunes ~~étrangers~~ pose de sérieux problèmes; les services sociaux n'ont pas mis à leur disposition les éducateurs et animateurs de loisirs indispensables.

Seul, le Foyer peut recevoir les jeunes le soir, le jeudi et le dimanche, dans un baraquement de 20 m. sur 8; une salle est à leur disposition avec 2 jeux de ping-pong et un appareil de télévision.

Ce foyer est géré par Mme BURNAUD, bénévole qui loge sur place, et qui surveille le bon fonctionnement, tout en étant très près des jeunes qui l'aiment bien.

Les frais du Foyer sont financés uniquement par la Délégation de Moulins (environ 3.000 Frs. par an), mais cette dernière ne peut prendre à sa charge la réfection du plancher, les trous risquent de provoquer des accidents.

L'association n'a pas sollicité pour ces travaux l'aide des Allocations Familiales, ni celle de Jeunesse et Sports.

Arguments opposés : la Caisse a accordé 10.000 Frs. pour l'achat de 2 logements dans les corons; cet achat n'ayant pas été réalisé, l'association a prélevé une partie des fonds pour le fonctionnement du Foyer et craint de devoir rendre des comptes.

Jeunesse et Sports ne subventionnerait que des installations de plein air.

Le foyer de Noyant, bien qu'insuffisant pour cette masse de jeunes, rend grand service; les jeunes viennent s'y détendre et parfois même s'y réfugier. Il faut craindre dans quelques années, si les jeunes ne sont pas éduqués dans leurs loisirs, que la délinquance s'installe à Noyant.

1500 enfants et jeunes de moins de 20 ans fréquentent les 15 classes de Noyant et les C.E.G. et les lycées de Tronget et Moulins.

Le nombre élevé de jeunes ~~Etrangers~~ pose de sérieux problèmes; les services sociaux n'ont pas mis à leur disposition les éducateurs et animateurs de loisirs indispensables.

Seul, le Foyer peut recevoir les jeunes le soir, le jeudi et le dimanche, dans un baraquement de 20 m. sur 8; une salle est à leur disposition avec 2 jeux de ping-pong et un appareil de télévision.

Ce foyer est géré par Mme BURNAUD, bénévole qui loge sur place, et qui surveille le bon fonctionnement, tout en étant très près des jeunes qui l'aiment bien.

Les frais du Foyer sont financés uniquement par la Délégation de Moulins (environ 3.000 Frs. par an), mais cette dernière ne peut prendre à sa charge la réfection du plancher, les trous risquent de provoquer des accidents.

L'association n'a pas sollicité pour ces travaux l'aide des Allocations Familiales, ni celle de Jeunesse et Sports.

Arguments opposés : la Caisse a accordé 10.000 Frs. pour l'achat de 2 logements dans les corons; cet achat n'ayant pas été réalisé, l'association a prélevé une partie des fonds pour le fonctionnement du Foyer et craint de devoir rendre des comptes.

Jeunesse et Sports ne subventionnerait que des installations de plein air.

Le foyer de Noyant, bien qu'insuffisant pour cette masse de jeunes, rend grand service; les jeunes viennent s'y détendre et parfois même s'y réfugier. Il faut craindre dans quelques années, si les jeunes ne sont pas éduqués dans leurs loisirs, que la délinquance s'installe à Noyant.

2) MONTLUCON

En compagnie du Délégué, je me suis rendu à Montluçon pour rencontrer la responsable de la sous-délégation ainsi que l'aumônier.

Le Comité composé de 10 personnes limite ses activités au vestiaire depuis quelques années.

La responsable et l'aumônier, ainsi que quelques membres, se sont heureu-

MOULINS

1) NOYANT

Par lettre adressée à Monseigneur, le Président de Moulins demande au Siège une subvention de 5.000 Frs. pour venir en aide à l'association du Foyer Social de Noyant.

170 familles de réfugiés Vietnamiens, 30 familles de réfugiés Hindous occupent les logements installés dans les corons de l'ancienne mine de Noyant.

... / ...

sement rendu compte qu'ils tournent en rond, que leur vestiaire est exploité par les mêmes quémandeurs et que la Charité ne passe pas.

Je me suis efforcé de leur faire comprendre le vrai rôle du Secours, en leur donnant des pistes pratiques; ces éléments vont servir de sujets de réflexion pour une prochaine réunion à laquelle assisteront Président et Délégué diocésains.

3) Nouveau local

J'ai visité le chantier, les travaux vont bon train et dans un mois, je pense, seront terminés.

Une petite ombre : la place retenue pour vestiaire et ouvroir; je me suis permis d'insister pour qu'une salle soit réservée aux jeunes.